



DECISION MUNICIPALE N° 13 /DM/REN/DMD/C.KFU/SG
Portant attribution de marché dans la Commune de Kalfou.

Le Maire de la Commune de Kalfou.

- Vu La constitution ;
Vu La Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales décentralisées ;
Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié et complété par le Décret N°90/1464 du 09 Novembre 1990 ;
Vu Le Décret N°93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la commune Rurale de Kalfou ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Le Décret N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
Vu Le décret n°2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination des Préfets, dont Monsieur GARBA BAKARI, Administrateur civil principal, au poste de Préfet du département du Mayo-Danay ;
Vu L'Arrêté N°000361/A/MINDDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'Issue du scrutin du 09 Février 2020 dans la Commune de Kalfou, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord ;
Vu Le budget communal de l'exercice 2026 ;
Sur proposition de la commission interne de passation des marchés ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adjudicataire du marché ci-après, l'établissement suivant :

Référence du projet	Financement	Adjudicataire	Montant	Délai
Avis de consultation pour une demande de cotation n°02/2026/DC/C.KALFOU/CIPM/AI du 23/03/2026 en procédure de gré à gré pour les travaux de construction d'une mini-adduction d'eau potable à énergie solaire au CSI DE ZARIA (Lot 1) ET au CSI DE THIOU (lot 2) dans l'Arrondissement de Kalfou, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.	BIP MINEE 2026	ETS PRAM'S GOLDEN, BP 886 MAROUA, TEL : 699745777 / 677209393	40 000 000 FCFA TTC	03 mois

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instantanément invité à prendre contact avec le Maître d'ouvrage pour la suite de procédure.

Article 3 : La présente Décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PREFET/MD/YGA
- DDMAP/MD
- DDTP/MD
- DDEPAT/MD
- ARMP
- Pat/CIPM
- Intéressé
- Chrono/Archives





COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION

N° 08 /CA/C-KFU/2026.

Le Maire de la Commune de Kalfou, Autorité contractante communique :

L'Etablissement ci-après, suite à la passation des marchés par la commission interne, est déclaré attributaire de Marché suivant :

Référence du projet	Financement	Adjudicataire	Montant	Délai
Avis de consultation pour une demande de cotation n°02/2026/DC/C.KALFOU/CIPM/Al du 23/03/2026 en procédure de gré à gré pour les travaux de construction d'une mini-adduction d'eau potable à énergie solaire au CSI DE ZARIA (Lot 1) ET au CSI DE THIOU (lot 2) dans l'Arrondissement de Kalfou, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.	BIP MINEE 2026	ETS PRAM'S GOLDEN, BP 886 MAROUA, TEL : 699745777 / 677209393	40 000 000 FCFA TTC	03 mois

Le Directeur de l'Entreprise ci-dessus désignée est prié de prendre attache avec le Secrétaire Général de la Commune de Kalfou pour les modalités pratiques d'élaboration de la Lettre-commande y afférente.

Ampliations :

-PREFET/MD/YGA
-DDMAP/MD
-DDTP/MD
-DDEPAT/MD
-ARMP
-PduCIPM
-Intéressé
-Chrono/Archives

Kalfou, le **15 AVR 2026**

Le Maire,
Autorité Contractante



GOGOBELE JEAN EMMANUEL